



## Les NAO ne me sont pas appliqués car augmentation à la même perio

-----  
Par Suspicieuse51

Bonjour,

Au mois d'avril dernier nous avons eu dans les documents joints à notre fiche de paie, les différents accords suite aux NAO.

Figuraient sur ce document, l'augmentation par palier au 01/07/2022.

Toujours en avril mai, il a été convenu de me passer au forfait jour car mon poste nécessite un dépassement des heures à la journée.

On m'a demandé d'attendre au 01/07, date du nouvel exercice comptable afin d'effectuer les modifications.

Je n'y voyais aucun inconvénients puisque nous étions en fin d'exercice.

Début juillet on m'annonce que suite à mon changement de statut forfait jours/heures, un changement de statut employé à agent de maîtrise est nécessaire car seuls les agents de maîtrise sont à la journée.

On m'octroi également une augmentation (plusieurs années auparavant le DRH m'a déjà fait cette proposition car je souhaitais être augmenté et il m'a expliqué que le seul moyen était de passer à la journée, chose qu'à l'époque je ne voulais pas).

A la réception de m fiche de paie du mois de juillet je constate bien l'augmentation communiquée et figurant sur mon avenant mais en aucun cas celles des NAO.

En réclamant au service RH on m'informe que l'augmentation des NAO est comprise dans mon augmentation figurant sur l'avenant.

On me dit qu'ils ne le mettent pas dans l'avenant car ce sont 2 choses totalement différente mais qu'on aurait dû me le dire de vive voix, ce qui n'a absolument pas été fait (en revanche on m'a dit de vive voix qu'une prime me sera supprimée suite à cette augmentation et après vérifications auprès des RH, ils réfutent).

J'aurais donc aimé savoir si mon employeur est en droit de faire passer les augmentations suite aux NAO avec mon augmentation étant donné que les 2 prennent effet à la même date ?

D'avance merci de votre retour.

Bien cordialement